

U.C.I. – FEDERATION CYCLISTE WALLONIE-BRUXELLES (F.C.W.B.) – R.L.V.B.
49/1, Avenue du Globe, 1190 Bruxelles Tél: 02/349 19 20 - Fax: 02/349 19 49 – info@fcwb.be
TARIF DES LICENCES INDIVIDUELLES (Année 2011)

TOUTES DISCIPLINES					
COMPETITEUR			CADRE SPORTIF		
À partir du	01.01.	01.07.	À partir du	01.01.	01.07.
Dame Débutante (15/16 a.) (1) (2)	115,00	82,50	Accompagnateur (assistant) (3)	15,00	---
Dame Junior (17/18 a.) (1) (2)	115,00	82,50	Chauffeur d'équipe (3)	60,00	---
Dame Elite (+18 a.) (1) (2)	125,00	88,50	Assistant technique (3)	80,00	48,50
Débutant (15/16 a.) (1) (2)	125,00	88,50	Assistant paramédical (3)	75,00	45,50
Junior (17/18 a.) (1) (2)	135,00	93,50	Educateur (2)	85,00	---
Espoir (19/22 a.) (1) (2)	140,00	95,50	Educateur/chef d'équipe (2)	95,00	---
Elite sans contrat (+22 a.) (1) (2)	140,00	95,50	Chef d'équipe (2)	120,00	---
Master (30 a et +) (3) (4)	80,00	53,50	Accompagnateur de Club (3)	30,00	---
COLLABORATEUR					
Chauffeur (3)	50,00	---	Commissaire/Officiel (2)	30,00	---
Pilote moto (2)	150,00	---			

JEUNESSE (TOUTES DISCIPLINES)			
MINIMES (7/11 a.) (1) (3)		ASPIRANTS (12/14 a.) (1) (3)	
12 Mois (du 01.01 au 31.12)	40,00	12 Mois (du 01.01 au 31.12)	65,00
3 Mois (délivrée de date à date à partir du 01.07)	20,50	3 Mois (délivrée de date à date à partir du 01.07)	32,50
N.B. : Les licences 3 mois n'empêchent pas l'application intégrale du règlement médical (formation, visite médicale, ...)			

DISCIPLINE SPECIFIQUE : ROUTE, PISTE, CYCLO-CROSS					
AMATEURS R.P.C. (19/29 a.) (3) (4)			MASTERS R.P.C. (30 a. et +) (3) (4)		
À partir du	01.01.	01.07.	À partir du	01.01.	01.07.
	65,00	45,50		65,00	45,50
N.B. Ces licences R.P.C. ne sont valables que dans leur discipline spécifique. Elles ne permettent pas de prendre le départ dans les compétitions Offroad (BMX – MTB etc) sauf dans la manche « Fun » si elle est prévue.					

DISCIPLINES SPECIFIQUES MTB/TL/BMX					
À partir du	01.01.	01.07.	À partir du	01.01.	01.07.
SPORT CLASS (1) (3)			JEUNESSE BMX (1) (3)		
MTB	90,00	57,50	BMX MICRO (5/7 a.) 12 mois	25,00	---
TRIAL	60,00	42,50	BMX MICRO (5/7 a.) 3 mois	---	16,50
BMX	85,00	58,50	N.B. : Les licences de 3 mois sont délivrées de date à date à partir du 01.07. Elles n'empêchent pas l'application intégrale du règlement médical (formation, visite médicale, ...)		
MTB FUN CLASS (3)	50,00	35,50			
N.B. : La "Fun class" ne donne accès qu'aux manches « Fun ».					

CYCLISME POUR TOUS (3)			
Du 01.01.2011 au 31.12.2011 ou du 01.10.2010 au 31.12.2011 (5)			
Vélo Pass individuel	25,00	Vélo Pass Famille (6)	35,00
Le Vélo Pass est uniquement valable pour la pratique du vélo hors compétition !			

- (1) Une licence complémentaire d'accompagnateur (assistant) est obligatoire et délivrée conjointement pour les coureurs de cette catégorie.
 Assistant : une telle licence est délivrée pour permettre à son titulaire d'assister le coureur dans les vestiaires, avant et après l'épreuve (dans ce cas seulement s'il s'agit d'une personne du même sexe que le coureur), dans les zones de ravitaillement, au quartier des coureurs, etc.
- (2) Abonnement Vélo Sprint inclus
- (3) Sans abonnement Vélo Sprint. Un abonnement à la revue Vélo Sprint (40,00 €) peut être obtenu en introduisant auprès du secrétariat F.C.W.B. une demande d'abonnement avec toutes les coordonnées de l'intéressé.
- (4) Les détenteurs d'une licence belge de cette catégorie sont autorisés à participer à des courses sur route 1.12 (Elites s/c & Espoirs) les jours où il n'y pas de course de leur catégorie dans la province de leur domicile et ce moyennant le paiement d'un droit supplémentaire de licence de 6,00 €.
- (5) Pour les nouveaux licenciés, la FCWB accorde, pour le même tarif, la validité de la (des) licence(s) 2011 à partir du 01.10.10.
- (6) Pour les familles (à partir de 2 personnes d'un même ménage et domiciliées à la même adresse) la F.C.W.B. établit des pass pour chaque membre de la famille. Le prix est de 35,00 peu importe le nombre de personnes qui constituent le ménage. Il y a lieu cependant de compléter un formulaire par personne.